



AVIS DE CONFORMITÉ

Rectificatif au 26 avril 2016

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

Service producteur : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Opportunité : avis favorable émis le 16 mai 2012 par la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du Label du 27 septembre 2012 (formation Entreprises)

L'enquête répond à une demande européenne de connaissance de l'évolution des prix du transport de fret de la part des Instituts statistiques nationaux (notamment pour établir les comptes nationaux), des acteurs privés et des syndicats professionnels qui les représentent, mais aussi des instances internationales, particulièrement européennes. C'est pourquoi les indices de prix du transport de fret selon les principaux modes, ainsi que les indices de prix de l'entreposage et la manutention ont été développés par le SOeS afin d'harmoniser les statistiques de court terme au niveau européen.

L'objectif est d'établir un indice trimestriel des prix du transport ferroviaire de fret qui est le seul mode important de transport de fret pour lequel l'évolution des prix n'est pas suivie. Cette enquête vise également à faciliter la compréhension des phénomènes induits, dans le transport ferroviaire, par l'ouverture du marché du transport ferroviaire de fret qui a eu lieu en 2007.

L'interrogation concernera environ vingt-cinq entreprises, utilisatrices de prestations ferroviaires de fret correspondant à la NAF Rév.2 - 49.20. La base de sondage émane du fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les entreprises interrogées seront sélectionnées parmi les principales d'entre elles confiant le transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine. Le chiffre d'affaires total permettant de caler le taux de couverture de cet échantillon est évalué à partir des données de la comptabilité nationale et des enquêtes auprès des entreprises (Esane + transport combiné).

L'enquête est réalisée trimestriellement et se décompose comme suit : les entreprises recevront, dans un premier temps, un courrier pour qu'un rendez-vous soit fixé par un enquêteur. Cette visite indispensable, d'environ une heure, permettra de recueillir des informations structurelles confidentielles (chiffre d'affaires, activité, liste des entreprises prestataires...). Dans un deuxième temps, le questionnaire sur les prix pratiqués sera adressé par voie postale le dernier jour du trimestre. La durée de remplissage de ce relevé ne devrait pas excéder une demi-heure, même pour les grosses entreprises réalisant de nombreuses prestations.

Le comité de pilotage composé du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) et de représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret) s'est réuni en 2011 à deux reprises.

.../...

Les résultats de l'enquête seront publiés trimestriellement sur le site Internet du SOeS sous forme de publication intitulée « Chiffres & statistiques », à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ils feront également l'objet d'une communication régulière lors de la réunion trimestrielle de conjoncture des transports du SOeS. Ils seront publiés annuellement par la Commission des comptes des transports de la nation et utilisés pour améliorer la qualité du cadre central des comptes nationaux.

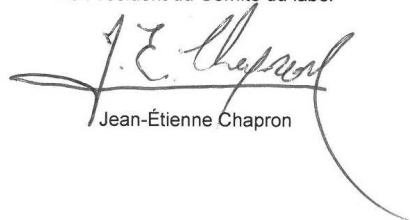
Le Comité du Label émet les recommandations suivantes :

- ❖ Le service devra veiller à ce que la couverture assurée par les entreprises interrogées soit suffisante, que ce soit en termes de chiffre d'affaires ou de représentativité de la diversité des produits transportés.
- ❖ Le Comité attire l'attention du service qui devra veiller, au moment de la publication, au fait que cette couverture soit atteinte pour garantir la fiabilité des données.
- ❖ Pour être en adéquation avec les Assises de la simplification administrative, le Comité suggère d'ajouter sur le questionnaire une question sur le temps passé à répondre à l'enquête.
- ❖ Le Comité note que les remarques du prélabel formulées sur les lettres-avis ont été prises en compte.

Le Comité du Label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret.

Ce label est valide pour les années 2012 à 2016

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron

Le 26 avril 2016

Après échanges avec le service producteur, le Comité du label de la statistique publique a décidé de prolonger l'avis de conformité actuel pour l'année 2017 compte tenu de la reproduction de l'enquête dans les mêmes dispositions que les années antérieures.

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Benjamin Camus

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE